

Plusieurs acteurs du secteur des transports routiers de marchandises sanctionnés pour boycott

Publié le 09 septembre 2021

L'Autorité de la concurrence sanctionne aujourd'hui plusieurs acteurs du transport routier de marchandises (bourse de fret, groupements de transporteurs, organisations syndicales) pour avoir, entre fin juillet 2016 et fin février 2018, entravé l'arrivée et le développement de nouveaux acteurs du numérique proposant des services en lien avec la réalisation ou l'optimisation de la gestion des transports. Le montant cumulé des sanctions infligées est de 500 000 euros.

Les acteurs sanctionnés s'étaient entendus pour boycotter et appeler leurs adhérents au boycott des nouvelles plateformes numériques d'intermédiation et des logiciels pouvant permettre d'optimiser la réalisation des opérations de transport (traçabilité).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 9 septembre 2021

[Lire le communiqué](#)